



BOUCHES-DU-RHÔNE

Critères de Participation et de Remboursement pour les Déplacements aux Championnats Nationaux UGSEL

DANS TOUS LES CAS, CE DOCUMENT NE PERMET PAS LA QUALIFICATION AUTOMATIQUE D'UN ELEVE. LA QUALIFICATION N'EST EFFECTIVE QU'APRES AUTORISATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT, DES PARENTS ET DE L'UGSEL 13.

ATHLETISME

- Quotas de qualification
réalisation des minimas nationaux +liste complémentaire établie par Ugsel Nationale au vu des résultats régionaux
- Remboursement : l'Ugsel 13 prend en charge la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève, **uniquement pour les élèves ayant réalisé les minimas nationaux avec qualification directe lors du Championnat Régional .**
- Organisation du Déplacement : Ugsel 13

BADMINTON

- Quotas de qualification
3 premiers individuels par région et par catégorie
2 premières équipes par région et par catégorie
- Remboursement : l'Ugsel 13 prend en charge pour la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève **pour les élèves dont le niveau est validé par les responsables régionaux.**
- Organisation du Déplacement : Ugsel 13

CROSS

- Quotas de qualification :
5 premiers individuels par région et par catégorie en MCJ
1^{ère} équipe régionale en MCJ
2 équipes régionales en B
- Remboursement : l'Ugsel 13 prend en charge la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève, **uniquement pour les élèves ayant terminés dans les 3 premiers individuels lors du Championnat Régional.**
- Organisation du Déplacement : Ugsel 13

ESCALADE

- Quotas de qualification
2 équipes par catégorie C1 (6^{ème} + 5^{ème}), C2 (4^{ème} + 3^{ème}), Lycée
6 individuels par région toutes catégories confondues : liste établie par les responsables régionaux suivant les résultats des championnats régionaux
- Remboursement : L'Ugsl 13 prend en charge pour la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève **pour les élèves dont le niveau est validé par les responsables régionaux.**
- Organisation du Déplacement : Ugsl 13

JUDO

Quotas de qualification

Minimes 2 équipes par région

CJ 10 qualifiés par catégorie d'âge et par région (critères de répartition établis par la commission régionale)

- Remboursement : l'Ugsl 13 prend en charge la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève, **uniquement pour les élèves figurant dans la liste de qualification**
- Organisation du Déplacement : Ugsl 13

NATATION ELITE

- Quotas de qualification :
Temps de qualification directe + liste complémentaire établie par Ugsl Nationale au vu des résultats régionaux « Elite »
- Remboursement : l'Ugsl 13 prend en charge la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève, **uniquement pour les élèves ayant réalisé un temps de qualification directe lors du Championnat Régional Elite.**
- Organisation du Déplacement : Ugsl 13

NATATION PROMOTIONNELLE

- Quotas de qualification :
Temps de qualification directe + liste complémentaire établie par Ugsl Nationale au vu des résultats régionaux « promo »
- Remboursement : l'Ugsl 13 prend en charge la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève, **uniquement pour les élèves ayant réalisé un temps de qualification directe lors du Championnat Régional promo.**
- Organisation du Déplacement : Ugsl 13

TENNIS DE TABLE INDIVIDUEL

Quotas de qualification

Les 3 premiers individuels par région en catégorie BF/MF/CG/JG

Les 4 premiers individuels par région en catégorie BG/MG

Les 4 premières individuelles par région en CJF (catégorie unique)

- Remboursement : l'Ugsl 13 prend en charge pour la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève **pour les élèves dont le niveau est validé par les responsables régionaux.**
- Organisation du Déplacement : Ugsl 13

TENNIS DE TABLE PAR EQUIPE

- Quotas de qualification
Equipe championne régionale dans chaque catégorie
- Remboursement : L'Ugse 13 prend en charge pour la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève **pour les élèves dont le niveau est validé par les responsables régionaux.**
- *Organisation du Déplacement : Ugse 13*

SPORTS COLLECTIFS

- Quotas de qualification
Equipe classée première aux interrégionaux
- Remboursement : si acceptation du déplacement par l'UD (dans le cas où l'Equipe n'aurait pas eu de confrontation régionale ou interrégionale), l'Ugse 13 prend en charge la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève.
- *Organisation du Déplacement : Etablissement de l'équipe qualifiée*

SKI ALPIN

- Quotas de qualification
2 équipes par catégorie C1 (6^{ème} + 5^{ème}), C2 (4^{ème} + 3^{ème}), Lycée
6 individuels par département toutes catégories confondues : liste établie par les responsables régionaux suivant les résultats des championnats régionaux
- Remboursement : L'Ugse 13 prend en charge pour la moitié des frais jusqu'à hauteur maximale de 150€ par élève **pour les élèves dont le niveau est validé par les responsables régionaux.**
- *Organisation du Déplacement : Ugse 13*

La participation financière de l'ugse13 ne peut se faire que pour les élèves dont l'établissement cotise au forfait.

Tout forfait (quelque en soit le motif) d'un élève « annoncé partant », forfait déclaré après que les réservations (trajet, hébergement, repas, navette) aient été effectuées, entraînera le paiement des frais non remboursables par les parents et/ou l'établissement.

Aucune modification du déplacement ne sera faite à la demande d'un(e) qualifié(e).